

**27^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
6-8 décembre 2010**

Décisions, recommandations et conclusions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA rappelle que l'action de l'ONUSIDA est à tous égards orientée par les principes directeurs suivants et qu'elle est donc :

- Alignée sur les priorités des parties prenantes nationales,
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH,
- Fondée sur les droits humains et sur l'égalité des sexes,
- Fondée sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles,
- Promotrice de ripostes complètes au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et l'appui, et
- Fondée sur le principe de non-discrimination.

Point 1.1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour;

Point 1.2 de l'ordre du jour: Examen du rapport de la vingt-sixième réunion

2. *Adopte* le rapport de la 26^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA;

Point 1.3 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur exécutif

3. *Prend note* avec satisfaction du rapport du Directeur exécutif;

Point 2.1 de l'ordre du jour: Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015

4. *Adopte* la Stratégie 2011-2015 de l'ONUSIDA¹;

¹ La République islamique d'Iran a pris ses distances à l'égard de certaines parties de la Stratégie 2011-2015 de l'ONUSIDA et réaffirmé que, dans la mise en œuvre du document, il

Point 2.2 de l'ordre du jour: Rapport d'activités sur la mise en œuvre (de la DEI)

- 5.1 *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations se dégageant de la Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA;
- 5.2 *Prend note* de la décision du Directeur exécutif de l'ONUSIDA de passer à un système administratif unique pour le Secrétariat de l'ONUSIDA et *encourage* les actions continues du Secrétariat pour utiliser les politiques administratives les plus efficaces convenant à ses besoins opérationnels et minimiser les coûts administratifs en recherchant la prestation de services la plus rentable;
- 5.3 *Décide* d'inclure un point de l'ordre de jour consacré à l'examen et à l'analyse de l'état du développement durable des capacités et de l'appui technique dans le cadre du Programme commun, pour alimenter les débats sur la stratégie de l'ONUSIDA en matière d'appui technique lors de la 29^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme;

Point 2.3 de l'ordre du jour: Rapport sur les aspects relatifs à la gouvernance du Groupe de travail du Conseil de Coordination du Programme sur le suivi de la Deuxième évaluation indépendante

- 6.1 *Avalise* le Rapport du Groupe de travail et ses recommandations d'actions;
- 6.2 *Approuve* les propositions d'amendement de son *modus operandi* (tel qu'amendé en décembre 2008) énoncées dans l'Annexe 1 du Rapport;
- 6.3 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de commander au Secrétariat des rapports réguliers sur la mise en œuvre des décisions du Conseil et de les étudier, de joindre lesdits rapports aux procès-verbaux de ses réunions (disponibles sur le site Internet de l'ONUSIDA) et de proposer des mesures le cas échéant;
- 6.4 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme d'élaborer et de lui proposer un processus pour réaliser une évaluation périodique des domaines programmatiques et thématiques;
- 6.5 *Approuve* que l'on privilégie une composition restreinte des sous-comités, c'est-à-dire un représentant des Etats Membres par région géographique, un représentant des ONG du Conseil, un représentant des coparrainants et un représentant du Secrétariat de l'ONUSIDA;
- 6.6 *Demande* au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de réfléchir au nombre et à la durée des présentations pour chaque réunion du Conseil afin de garantir le déroulement harmonieux et le respect des horaires de la réunion;
- 6.7 *Adopte* la procédure suivante pour les groupes de rédaction:

convenait de prendre en compte et de respecter pleinement les valeurs culturelles, morales et religieuses, souveraineté nationale ainsi que les systèmes juridiques et sociaux des pays concernés.

- seules les questions contenues dans les documents du Conseil de Coordination du Programme diffusés par le Secrétariat, ou soulevées en réunion plénière du Conseil, et telles que désignées par la Présidence du Conseil, doivent être discutées dans le cadre d'un groupe de rédaction;
- la Présidence invite d'abord les Membres du Conseil de Coordination du Programme, les coparrainants et les ONG du Conseil à s'exprimer sur une question, puis ouvre ensuite le débat aux observateurs. Ces derniers sont invités à ne s'exprimer que sur les questions qu'ils considèrent essentielles et qui n'ont pas déjà été abordées par les Membres du Conseil/les participant ;
- une personne par délégation (Membre du Conseil, coparrainants ou ONG du Conseil) peut s'exprimer sur chaque point de l'ordre du jour à l'étude; et
- la Présidence peut, à son entière discrétion, inviter toute autre personne à s'exprimer dans un groupe de rédaction;

Point 3 de l'ordre du jour: Aspects sexospécifiques des ripostes au sida

- 7.1 *Demande* à l'ONUSIDA d'identifier, d'ici à la date de la réunion de haut niveau des Nations Unies en 2011, les prévisions des ressources nécessaires pour poursuivre le déploiement national de l'Agenda pour les femmes et les filles de l'ONUSIDA dans un ensemble de pays représentatif;
- 7.2 *Demande* à l'ONUSIDA de s'assurer que les indicateurs et les allocations budgétaires du nouveau budget intégré et cadre de responsabilisation liés à la priorité que constitue pour l'ONUSIDA la réponse aux besoins des femmes et des filles sont en accord avec l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes et des filles;
- 7.3 *Demande* à l'ONUSIDA, en partenariat avec les parties prenantes nationales, de documenter d'ici décembre 2011 les modèles de meilleures pratiques sur la collaboration entre les mouvements de lutte contre le sida et les mouvements de femmes pour mieux comprendre et prendre en considération les besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de VIH, notamment la promotion et la protection de leurs droits;
- 7.4 *Demande* à l'ONUSIDA de travailler en partenariat avec les parties prenantes nationales, les femmes, les filles et les populations clés telles que définies dans la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015 pour promouvoir et faciliter l'amélioration des liens entre santé sexuelle et reproductive, droits humains et VIH, grâce à un soutien au niveau national en faveur du développement d'un environnement politique et juridique favorable, un renforcement des systèmes de santé et des systèmes connexes exempts de stigmatisation et de discrimination et des services de santé intégrés et complets, pour améliorer la santé des femmes, des filles et des populations clés;
- 7.5 *Demande* à l'ONUSIDA de rendre compte, lors de sa 28^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme et pour chaque pays, des progrès réalisés concernant la mise en œuvre de l'Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes et des filles;
- 7.6 *Demande* à l'ONUSIDA d'inclure, dans le budget intégré et le cadre de responsabilisation, l'intégration entre les services de santé sexuelle et reproductive et les interventions en matière de VIH pour répondre aux besoins

des femmes, des filles et des populations clés en termes de santé, tels que définis dans la Stratégie de l'ONUSIDA 2011-2015;

- 7.7 *Se félicite* des efforts de l'ONUSIDA pour renforcer l'incorporation à sa Stratégie 2011-2015 de politiques et de programmes pour une éducation sexuelle approfondie. Ces programmes devraient être mis en œuvre par les autorités éducatives et sanitaires et les services médicaux, sociaux et récréatifs intervenant de manière coordonnée, et cibler les populations scolarisées et non scolarisées, notamment les jeunes en situation de vulnérabilité;
- 7.8 *Se félicite* des efforts de l'ONUSIDA et l'encourage à poursuivre le développement de partenariats, en collaboration avec les autorités nationales, avec des organisations et des réseaux travaillant avec des hommes et des garçons et sur l'égalité des sexes pour surmonter les obstacles liés au rôle masculin qui freinent l'accès aux services en matière de VIH et de santé sexuelle et reproductive;

Point 4 de l'ordre du jour: Sida, sécurité et action humanitaire

8. *Prend note* des progrès réalisés dans le domaine du VIH, de la sécurité et de l'action humanitaire, et demande à l'ONUSIDA de présenter au Conseil un rapport complet sur sa riposte en matière de sécurité et d'action humanitaire, après sa communication devant le Conseil de sécurité de l'ONU concernant la résolution 1308;

Point 5 de l'ordre du jour: Accès universel

- 9.1 *Prend note* des orientations stratégiques et politiques énoncées dans le rapport;
- 9.2 *Demande* au Directeur Exécutif de l'ONUSIDA de plaider pour l'inscription des points suivants, en tant que priorité sur l'agenda de la réunion des ministres de la santé de la région Afrique en marge de l'Assemblée Mondiale de la Santé en mai 2011 et de la réunion de Haut Niveau des Nations Unies en juin 2011 :
- a. la question du financement de l'Access universel et particulièrement des traitements antirétroviraux liés aux recommandations de l'OMS de 2010 ;
- b. la question de l'accessibilité aux médicaments de qualité et abordables en termes de coûts, notamment les deuxièmes et troisièmes lignes ainsi que les réactifs du suivi biologiques;

Point 6 de l'ordre du jour: Election des responsables

- 10.1 *Elit* le Salvador à la Présidence, la Pologne à la Vice-présidence et l'Egypte en tant que Rapporteur pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011;
- 10.2 *Approuve* la composition de la délégation des ONG: Nadia Rafif, Association de lutte contre le sida (ALCS) / CSAT MENA, Abdullah Denovan, APN+ / Jaringan Orang Terinfeksi HIV Indonesia (JOTHI), Mabel Bianco, Fundacion para Estudio e Investigacion de la Mujer (FEIM), George Ayala, Forum mondial sur les HSH et

le VIH (MSMGF) et Ebony Johnson, Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/sida (ICW).

[Fin du document]